



# L'UFA défend les intérêts des collectionneurs

**L**a carte de collectionneurs est en place, vous pourrez la demander dans les mois qui viennent. C'est le fruit de 18 années de travail, et bien que nous ayons réussi à la faire inscrire dans la loi en 2012, le pouvoir réglementaire a fait traîner le projet pendant six années !

Il a fallu mettre « *la pagaille* » à l'Assemblée Nationale en début d'année à l'occasion du vote de la transposition de la directive européenne pour que le gouvernement promette le décret qui règle son fonctionnement.

Elle donnera droit aux collectionneurs qui ne sont ni chasseurs, ni tireurs, de pouvoir acquérir légalement des armes de catégorie C. Pour la demander, il vous faudra obtenir notamment de l'UFA, une attestation qui vous reconnaît collectionneur. Imposteurs s'abstenir ! Avec ce document, et d'autres encore, vous obtiendrez de la préfecture une carte valable 15 ans.

D'ici la fin de l'année 2018, vous trouverez sur le site [www.armes-ufa.com](http://www.armes-ufa.com), toutes les indications pour rentrer dans le processus de demande de la carte de collectionneur.

Ce nouveau décret est important et vous retrouverez sur notre site internet, les études qui vous informent point par point.

La nouvelle neutralisation exigée par l'Europe est désastreuse, et nous étudions les potentielles solutions pour sortir de cette obligation. En attendant un conseil, n'achetez pas d'armes neutralisées nouvelle méthode, et ne vendez pas les vôtres, sinon elles vont subir la nouvelle neutralisation qui les transformera en ferraille.

Désormais, les armes neutralisées sont classées en catégorie C, il faut un certificat médical pour pouvoir les déclarer.

Rien de changé sur le classement des répliques, ni des armes anciennes.

Nous vous invitons à soutenir l'UFA qui depuis presque 30 ans défend les collectionneurs et l'utilisation d'armes pour loisir.

**Aidez  
nous  
à vous  
aider !**

## BULLETIN D'ADHESION

U.F.A. BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

E-mail : [jjbuigne@armes-ufa.com](mailto:jjbuigne@armes-ufa.com) - Questions relatives aux adhésions : [secretariat@armes-ufa.com](mailto:secretariat@armes-ufa.com)

Nom (en Majuscules) : ..... Prénom : ..... Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Mail : ..... Portable : .....

■ Membre actif 20 € ■ Membre de Soutien 30 € ■ Membre bienfaiteur 100 € ■ Bulletin papier (un ou deux par an) 5 €

Les adhérents bénéficient d'une réduction sur les abonnements à la *Gazette des armes* et à la revue *Action*. Voir [www.armes-ufa.com](http://www.armes-ufa.com)